



## MINISTÈRE DES ARMÉES

*Le Ministre*

Paris, **10 DEC. 2019**  
N° **6974** /ARM/CAB/CC4

### DECISION

Le budget 2020 est à la hauteur des engagements de la loi de programmation militaire 2019-2025. Avec 1,7 milliards d'euros de crédit de plus qu'en LFI 2019, il soutient le renouvellement de nos capacités. Il donne à notre défense les moyens d'être la première armée d'Europe dans un contexte toujours complexe et incertain. C'est une ambition nécessaire pour la France et l'Europe alors que certaines grandes puissances font le choix du rapport de force et que de nouveaux défis apparaissent. Elle implique un engagement opérationnel toujours soutenu, conforme aux ambitions présidentielles.

L'effort consenti par la Nation est important et nous oblige. Comptable de ces moyens et pour contribuer au succès de nos armées, le ministère s'est engagé, comme l'ensemble des administrations de l'Etat, dans une profonde transformation. Cette dynamique globale répond à une volonté de simplifier notre action et de renforcer notre efficacité et notre performance collectives en matière d'action publique. C'est le reflet de l'attente de nos concitoyens d'un meilleur emploi des deniers publics, de renforcer le sens de notre action au profit de nos administrés, personnels civils et militaires, comme de nos agents.

L'agilité doit être déployée dans tous les champs de notre action : évolution des organes de direction et réforme du soutien en sont les deux grands axes.

Au niveau de l'échelon central, le fonctionnement de l'état-major des armées est repensé pour renforcer la dimension collaborative et développer la culture de l'anticipation. Au sein du secrétariat général pour l'administration, la chaîne de décision est raccourcie et se donne pour objectif d'améliorer notre positionnement dans le dialogue interministériel en nous appuyant sur une logique renouvelée d'appui à la transformation et d'expertise des politiques publiques. Enfin, le nouvel organigramme de la direction générale de l'armement renforcera sa flexibilité et sa réactivité, pour aller chercher davantage l'innovation.

La transformation se matérialise également dans le soutien. Aux logiques de silos se substitue la recherche d'une meilleure intégration au profit des soutenus, en particulier les forces. Attribuer la gestion des ressources au plus près des utilisateurs vise à simplifier le quotidien des agents du ministère. Ces décisions se caractérisent toutes par un allègement des organes centraux et une identification, une complémentarité et une valorisation plus grandes entre les

rôles de conception et de mise en œuvre. Cela permet également de redéployer des effectifs au profit des territoires. Ainsi, le commandement de la cyberdéfense poursuit son implantation sur la métropole rennaise et le commandement de l'espace s'implantera à Toulouse, tandis que Tours voit conforté son pôle des ressources humaines pour le ministère.

Cette modernisation est bien plus qu'un changement d'organigramme ou de dématérialisation de procédures : ce sont des actions concrètes pour transformer le quotidien de tous, agents et administrés. Ainsi, les initiatives individuelles, la créativité et la culture du projet seront mieux valorisées. Sans coupes budgétaires ni suppressions nettes de postes, ces évolutions s'inscriront dans les textes dès début 2020, pour les premières d'entre elles, et permettront de dégager des moyens pour donner, de nouveau, du pouvoir et du muscle au terrain.

La transformation de l'organisation centrale du ministère connaîtra donc une première étape en 2020.

C'est dans ce cadre qu'interviennent les mesures d'organisation et d'adaptation pour l'année 2020 comportant des créations, des densifications, des dissolutions, des réorganisations mais également des transferts géographiques qui sont explicités pour l'essentiel en annexe. Avant le 31 décembre 2019, un arrêté initial fixera la liste des organismes comportant des emplois pouvant bénéficier du plan d'accompagnement des restructurations et ouvrant droit à certaines indemnités.

Je mesure le défi qui se présente à nous s'agissant d'une manœuvre humaine toujours complexe. C'est collectivement que nous atteindrons l'objectif. C'est la raison pour laquelle je vous demande, tous ensemble, de veiller tout particulièrement à la qualité de la concertation et du dialogue social. Ces mesures d'organisation devront être présentées et expliquées dans chaque armée, direction et service à l'ensemble du personnel civil et militaire concerné ainsi qu'aux organisations syndicales.

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'F.' followed by a stylized 'P' and a horizontal line underneath.

Florence PARLY

## Destinataires

- Monsieur le Chef d'état-major des armées (EMA)
- Monsieur le Délégué général pour l'armement (DGA)
- Madame la Secrétaire générale pour l'administration (SGA)
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de terre (EMAT)
- Monsieur le Chef d'état-major de la marine (EMM)
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de l'air (EMAA)
- Monsieur le Directeur général du numérique (DGNUM)
- Monsieur le Directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'informations de la défense (DC DIRISI)
- Monsieur le Directeur central du service du commissariat des armées (DCSCA)
- Monsieur le Directeur central du service d'infrastructure de la défense (DCSID)
- Madame la Directrice centrale du service de santé des armées (DCSSA)
- Monsieur le Directeur central du service interarmées des munitions (SIMu)
- Madame la Directrice générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS)
- Monsieur le Directeur des ressources humaines du ministère des armées (DRH-MD)
- Madame la Directrice des affaires juridiques (DAJ)
- Monsieur le Directeur des affaires financières (DAF)
- Monsieur le Directeur du service national et de la jeunesse (DSNJ)
- Monsieur le Directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)
- Monsieur le Chef du service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC)
- Monsieur le Directeur du renseignement militaire (DRM)
- Monsieur le Directeur du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)
- Madame la Déléguée à l'information et à la communication de la défense (DICOd)

## Copies :

- Monsieur le Directeur du cabinet civil et militaire
- Monsieur le Chef du contrôle général des armées (CGA)
- Messieurs les Inspecteurs généraux des armées (IGA)
- Monsieur le Secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)
- Madame la Déléguée à l'accompagnement régional (DAR)

## ANNEXE

### PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES D'ORGANISATION

#### **I. PERIMETRE DU CEMA**

A compter de 2020, le chantier Organisation Centrale du Ministère (OCM) se décline pour l'Etat-Major des Armées (EMA) en trois axes :

- recentrage de l'EMA vers ses responsabilités stratégiques et ajustement du périmètre de l'administration centrale ;
- délocalisation de certains échelons centraux vers les régions (Tours pour les ressources humaines (RH), Rennes pour le domaine Cyber, etc.) ;
- lancement de la réorganisation des directions de soutien interarmées du périmètre du Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA).

#### **• ETAT-MAJOR DES ARMEES**

En 2020, l'EMA crée au sein de son organisation deux divisions reprenant les responsabilités de conception de la direction centrale du service des essences des armées et de l'échelon de direction du service des munitions.

La montée en puissance du commandement de la cyberdéfense (COMCYBER) vers son organisation cible se poursuivra en 2020. Celle-ci s'articule autour de deux plaques géographiques. La gouvernance haute du COMCYBER restera implantée à Paris, au sein de l'état-major des armées. L'ensemble des unités spécialisées, placées sous l'autorité du COMCYBER, sera progressivement regroupé sur le quartier Stéphant, dans la commune de Saint-Jacques de la Lande (35), pour constituer le pôle technico-opérationnel cyber qui entre dans sa seconde étape de la densification.

Les effectifs cyber implantés à Saint-Jacques-de-la-Lande augmenteront. Parallèlement, la capacité d'accueil du site sera accrue grâce au lancement d'opérations d'infrastructures indispensables pour permettre progressivement l'accueil des futurs cybercombattants du pôle technico-opérationnel cyber. Enfin, la fonction « anticipation » du centre d'analyse en lutte informatique défensive (CALID) implantée à Paris sera transférée sur la plaque rennaise pour répondre à une logique opérationnelle de rapprochement des fonctions cyber.

#### **• ARMEE DE TERRE**

Achevant la mise en place du modèle *Au Contact*, l'armée de Terre entre dans une nouvelle phase de réorganisation pour finir d'équilibrer son modèle et préparer l'arrivée des équipements Scorpion. A ce titre, l'armée de Terre mène des études d'envergure pour être au rendez-vous du bond technologique que représente ce programme dimensionnant sur le plan opérationnel et qui engage l'armée de Terre pour les décennies à venir.

Dans le cadre des priorités ministérielles, l'armée de Terre densifiera les fonctions liées aux domaines cyber, innovation et transformation numérique-données, ce qui se traduira, en 2020, par :

- une réorganisation de l'état-major de l'armée de Terre avec la création de postes dédiés au suivi numérique et à la coordination de l'innovation et du cyber.
- le renforcement du pôle cyber dans la région de Rennes :
  - o poursuite de la montée en puissance du centre technique de lutte informatique défensive (CTLID), centre créé en 2019 et implanté à Cesson-Sévigné (35) ;
  - o renforcement des effectifs de la 807<sup>ème</sup> compagnie de transmissions à Saint-Jacques-de-la Lande (35).

Des postes à l'outre-mer et à l'étranger prévus dans le cadre de la loi de programmation militaire feront l'objet d'une création en 2020, en particulier au sein des forces de présence en Côte d'Ivoire et à Djibouti.

Dans le cadre du partenariat stratégique avec l'Allemagne, l'armée de Terre contribuera à la mise en œuvre du programme sur le futur système de combat embarqué franco-allemand (MGCS). Ces postes seront créés à Coblenz (Rhénanie-Palatinat) pour armer la cellule de projet (CPT).

Le renforcement des capacités de défense nucléaire radiologique biologique et chimique (NRBC) au sein de l'armée de Terre se traduira par la création de postes au sein du centre interarmées de défense NRBC (CIA-NRBC) situé à Saumur et rattaché aux écoles militaires de Saumur (49).

En 2020, le pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs (PIAM) deviendra un organisme à vocation interarmées terre (OVIA-T), organiquement rattaché à l'école du Génie d'Angers (49). Par ailleurs, la transition opérée par l'armée de Terre en 2020 vers le nouveau système de paie « Source Solde » se matérialisera par un premier transfert d'effectifs depuis son centre expert des ressources humaines et de la solde (CERHS) vers l'établissement national de la solde (ENS).

Enfin, l'année 2020 permettra d'apporter des mesures correctives à la suite de la ré-internalisation de la fonction accueil-filtrage-gardiennage réalisée en 2019, dans un souci d'adéquation des moyens aux missions au niveau local et de cohérence dans la gestion du personnel civil.

## • MARINE NATIONALE

Les mesures de réorganisation 2020 portées par la Marine participent au renforcement des forces opérationnelles pour faire face au double défi de la soutenabilité des engagements et de l'accroissement des menaces. La manœuvre initiée en 2019 se poursuit en 2020 avec l'armement à deux équipages d'une frégate multi-missions (FREMM) et d'un patrouilleur de service public (PSP). La Marine renforce ainsi sa capacité à remplir durablement ses missions.

Des équipages seront créés afin de permettre l'armement, la conduite des essais et la montée en puissance opérationnelle en vue de l'admission au service actif de nouveaux bâtiments ou de la mise en œuvre d'un plan d'activité à deux équipages.

Ces créations portent sur :

- l'équipage de la première frégate multi-missions de défense aérienne (FREMM-DA) « Alsace » à Toulon ;
- l'équipage de la frégate multi-missions « Normandie » à Brest ;
- le second équipage de la frégate multi-missions « Bretagne » à Brest ;
- l'équipage rouge du sous-marin nucléaire d'attaque « Suffren » à Toulon ;
- le second équipage du patrouilleur de service public « Cormoran » à Cherbourg ;
- l'équipage bleu du sous-marin nucléaire d'attaque « Duguay-Trouin » à Toulon.

Parallèlement, il sera procédé à la dissolution de :

- l'équipage de la frégate anti-sous-marine « La Motte-Picquet », basée à Brest ;
- l'équipage de l'avisos « LV Le Hénaff » basé à Brest ;
- l'équipage du patrouilleur type P400 « La Moqueuse », basé à Nouméa ;
- l'équipage rouge du sous-marin nucléaire d'attaque « Rubis » à Toulon ;
- de la flottille 34F basée à Lanvéoc.

En 2020, la Marine continue sa manœuvre de transformation, finalisant ses efforts de rationalisation et d'optimisation, en particulier par :

- la montée en puissance :
  - o des groupes de transformation FREMM de Brest et Toulon ;
  - o du système de lutte anti-mine du futur à Brest (SLAMF/MLCM) ;
  - o du futur bâtiment logistique (bâtiment ravitailleur de forces - BRF) à Saint-Nazaire ;
  - o de la composante drone S-100 à Hyères au travers de la création de deux détachements (porte hélicoptères amphibie) ;
  - o de l'innovation technique, numérique et digitale dans la Marine à Paris ;
- la consolidation de ses capacités Cyber (ALFAN, ALFOST, ALAVIA, SSF).
- la réorganisation de la composante hélicoptère entre Hyères (31F, 32F, 35F et 36F) et Lanvéoc (22S et 33F) afin de préparer l'arrivée de la flotte intérimaire ;
- l'ajustement des plans d'armements des bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM) ;
- l'ajustement du groupe sous-marins d'alerte de Cherbourg (GSM) ;
- la préparation du passage à deux équipages du 3<sup>ème</sup> PSP cherbourgeois ;
- l'adaptation de la Base Navale de Mayotte au nouveau dispositif de la lutte contre l'immigration clandestine.

Ces manœuvres trouveront leur prolongement en 2021.

- **ARMEE DE L'AIR**

En 2020, dans le cadre des orientations stratégiques fixées par le chef d'état-major de l'armée de l'Air incluses dans son *Plan de vol*, l'armée de l'Air poursuit sa remontée en puissance et sa modernisation capacitaire.

Pour ce faire, une réorganisation de l'état-major de l'armée de l'Air permettra la création de postes dédiés à la transformation numérique.

Le commandement de l'espace (CDE), organisme à vocation interarmées relevant de l'armée de l'Air, créé le 1<sup>er</sup> septembre 2019 sera implanté à Toulouse, avec un échelon de direction réduit en région parisienne. Dans le même temps, le centre militaire d'observation par satellites ainsi que le centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux seront subordonnés au CDE et le commandement interarmées de l'espace (CIE) sera dissout.

L'année 2020 sera plus précisément marquée par :

- les premiers mouvements d'unités et de personnel liés à l'arrêt de l'exploitation militaire de la plateforme de Tours planifié le 30 juin 2021, entraînant le transfert de l'école de l'aviation de chasse vers la BA 709 de Cognac et du bureau animation système Alphajet vers la BA 120 de Cazaux ;
- les premiers mouvements d'unités liés au désengagement planifié en 2021 du site de Châteaudun. Ceci conduira au transfert du centre de gestion des matériels techniques de l'armée de l'Air vers la BA 705 de Tours ;
- la poursuite de la montée en puissance :
  - de la flotte « Multi Role Tanker Transport » (MRTT) Phénix sur la BA 125 d'Istres ;
  - des flottes d'avions tactiques A400M et C130 J sur la BA 123 d'Orléans. Les C130J rejoindront en 2021 la BA 105 d'Evreux, date à laquelle un escadron de transport franco-allemand y sera créé ;
  - de la flotte d'avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR) sur la BA 105 d'Evreux jusqu'à l'arrivée du système CUGE ;
  - de la flotte de drones Reaper sur la BA 709 de Cognac.
- la montée en puissance du centre d'initiation et de formation des équipages de drones (CIFED) au sein de l'école de l'Air à Salon de Provence ;
- le renforcement des capacités de commandement et de conduite des opérations aériennes depuis le *Core JFAC* situé sur la BA 942 de Lyon Mont-Verdun ;
- la conduite des opérations nécessaires au transfert à l'horizon 2021 de l'escadron de formation renseignement de Strasbourg à Creil dans le cadre de l'installation des centres de formation au renseignement au plus près de la direction du renseignement militaire ;
- le renforcement des unités de protection des bases aériennes et des sites sensibles.

- **SERVICE DE SANTE DES ARMEES (SSA)**

En 2020, afin de poursuivre la transformation de la composante « médecine des forces », deux antennes sont dissoutes et une troisième est rationalisée afin de densifier d'autres antennes, tout en garantissant la proximité du soutien médical avec les unités des forces armées.

La réorganisation de la composante hospitalière militaire s'infléchira afin de renforcer la réponse opérationnelle et la proximité des armées, tout en poursuivant le transfert de postes à partir des hôpitaux d'instruction des armées (HIA) constitués en ensembles hospitaliers civils et militaires (EHCM) de Bordeaux, Lyon et Metz.

Les écoles militaires de santé de Lyon-Bron seront renforcées au titre de la préparation de l'avenir, avec un recrutement *ab initio* en augmentation des élèves praticiens et élèves infirmiers militaires.

Les composantes « formation, recherche et innovation » ainsi que « ravitaillement sanitaire », rejoignant leur organisation cible, feront l'objet d'ajustements notamment de performance.

- **SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMEES (SCA)**

Conformément à l'annonce de la ministre des armées lors du Comité technique ministériel du 25 février 2019, le service du commissariat des armées concèdera 9 sites de restauration à l'Economat des armées en 2020.

Après l'expérimentation en 2019 dans les groupements de soutien de base de Défense (GSBdD) de Bordeaux, Lyon et Angers, quarante-cinq GSBdD adopteront en 2020 le modèle de groupement de soutien nouvelle génération (GSNG) tandis que quatre d'entre eux (Colmar, La Valbonne, Vannes-Coëtquidan et Valence) se configureront en pôles. Cette réorganisation vise à répondre aux attentes des soutenus en assurant un service de proximité harmonisé et optimisé, au plus près des administrés.

La dissolution du service parisien de soutien de l'administration centrale a pour conséquence la reprise par le SCA des responsabilités suivantes :

- le soutien des sites avec la création d'un pôle Arcueil-Vanves au sein du groupement de soutien d'Ile-de-France ;
- le soutien hors contrat de PPP sur le site de Balard repris par le groupement de soutien d'Ile-de-France ;
- le « front office » du soutien des très hautes autorités (THA) repris par le groupement de soutien d'Ile-de-France;
- la fonction transport reprise par le groupement de soutien d'Ile-de-France ;
- la gestion des véhicules de la gamme commerciale, le bureau de la gestion logistique et de la qualité comptable et la fonction impression et reprographie transférés au centre interarmées du soutien multiservices (CIM) ;
- la fonction déplacement avec le transfert du bureau des déplacements de Lille au sein d'une antenne du centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement (CAMID) ;
- une partie de la fonction achat-finances (opérations liées aux fonctions transférées) à la plate-forme du commissariat (PFC) de PARIS.



Dans le cadre du chantier organisation du soutien en Ile-de-France (OSIDF), les différents GSBdD d'Ile-de-France seront regroupés en un seul GSBdD. Ce groupement de soutien Ile-de-France (GSIdF) adoptera le modèle GSNG et comportera sept pôles (Ecole militaire, Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Vincennes, Villacoublay, Montlhéry et Arcueil-Vanves-Paris).

En parallèle le mouvement de concentration du *back office* entamé en 2019 se poursuit et se manifeste dans les domaines suivants : deuxième phase du déploiement des relais restauration hébergement loisir (RHL) et de leurs satellites ayant pour conséquence le transfert de GSBdD vers leur plateforme du commissariat (PFC) de rattachement, dernière phase de concentration des trésoreries militaires ayant pour conséquence le transfert de sept postes en provenance de GSBdD vers des GS socles.

L'année 2020 verra également la montée en puissance de l'établissement national de la solde (ENS) qui coïncidera avec la dissolution du service exécutant de la solde unique (SESU).

Toujours localisé à Metz, cet organisme recevra le renfort de postes en provenance de Rambouillet en 2020 et en 2021.

- **DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE (DRM)**

Dans le cadre de la loi de programmation militaire, la DRM bénéficiera en 2020 d'un renforcement de ses effectifs qui sera principalement investi pour faire face à l'accroissement massif des données à exploiter, nécessitant une augmentation de ses capacités de traitement et d'analyse et de l'ingénierie des formations. L'accroissement des effectifs permettra notamment de faire face à l'évolution des responsabilités légales et techniques liées à la mutualisation des capacités entre services de renseignement.

Le transfert du centre de formation interarmées du renseignement (CFIAR) de Strasbourg à Creil est prévu à l'horizon 2021-2022 avec la mise en place d'un échelon de préfiguration à l'été 2019. Cela permettra l'optimisation de la formation au renseignement.

- **DIRECTION INTERARMEES DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA DEFENSE (DIRISI)**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la DIRISI sera structurée autour de quatre divisions et cinq pôles opérationnels nouveaux. Les états-majors seront localisés à Bordeaux, Rennes, Maisons-Laffitte, Metz et Le Kremlin-Bicêtre. Ils permettront de regrouper les centres nationaux au sein d'ensembles « métier » cohérents. Les premières opérations visant à alléger la plaquage parisienne par transfert seront lancées.

D'autres mesures ont pour objet d'appuyer la transformation numérique du ministère. Elles se traduiront en particulier par :

- la montée en puissance de la *Fabrique numérique*, qui fournit à des porteurs de projet numérique, un cadre d'accueil moderne et de développement agile ;
- la création de l'unité de management du socle numérique (UMSNum), unité mixte DIRISI/DGA et dont le personnel sera réparti sur les sites de Balard, de Bruz et du Kremlin-Bicêtre ;

- le renforcement du centre d'appui aux systèmes d'information de la défense (CASID), qui sera réparti entre Le Kremlin-Bicêtre et Bruz (35), et dont la capacité d'action, dans la conduite des projets ministériels traitant de données, sera étendue.

Par ailleurs, la DIRISI poursuivra les opérations de rationalisation déjà engagées, comme la fermeture progressive du CNMO-SI de Châteaudun.

Dans un contexte fortement marqué par la transformation numérique, la DIRISI disposera d'un modèle d'organisation cohérent avec les objectifs fixés et adapté aux nouveaux enjeux.

- **SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES (SEA)**

L'échelon de direction du SEA s'adaptera aux évolutions d'OCM en constituant pour partie la division « Energie Opérationnelle » au sein de l'EMA.

En complément des mesures engagées en 2019, les principales mesures de réorganisation portées par le SEA sont les suivantes :

- fermeture définitive du centre de ravitaillement des essences de Monnaie (37) compte tenu de la dissolution programmée du dépôt essences « air » de Tours ;
- densification ciblée de plusieurs dépôts pétroliers particulièrement sollicités.

La fermeture du centre de ravitaillement des essences de Bouy (51) est reportée au-delà de 2024 en raison d'un décalage de calendrier du futur centre logistique d'accueil des ingrédients, produits divers et emballages d'Istres.

- **SERVICE INTERARMEES DES MUNITIONS (SIMu)**

En 2020, les leviers de la transformation issus du projet « SIMu 2025 » au titre de la LPM 2020-2025, se déclineront à travers :

- l'échelon de direction du SIMu s'adaptera aux évolutions d'OCM en constituant pour partie la division « Munitions » au sein de l'EMA ; le service sera constitué sous forme d'organisme interarmées ;
- la transformation numérique du service avec un nouveau système d'information (SI@Mu) destiné à améliorer la gestion et la maintenance des munitions en interarmées qui entrera dans sa phase de construction ;
- la maîtrise accrue de l'environnement des munitions grâce aux équipements spécifiques acquis en 2019 et déployés en 2020 sur les théâtres d'opération, dans l'objectif de procurer des gains en durée de vie et en fiabilité des munitions ;
- la mise en application des conclusions de l'audit *supply chain* mené en 2019 pour rationaliser le soutien des armées.

## II. SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION (SGA)

L'ambition politique de la nouvelle réforme de l'administration centrale vise au sein des grands chantiers du ministère à ramener la confiance entre les agents, à travers une subsidiarité et une responsabilité accrues des agents de terrain avec une administration centrale recentrée sur son cœur de métier, plus légère et plus agile, musclée et amincie.

Dans ce contexte, le SGA se réforme en appuyant sa feuille de route autour de quatre axes :

- réduire la complexité ressentie par les agents du ministère ;
- mobiliser l'interministériel au service des missions des Armées ;
- renforcer la proximité avec les territoires ;
- rechercher l'efficacité et la qualité dans la gestion.

Les premières propositions visant à accompagner les transformations de l'ensemble du ministère, améliorer l'efficacité et la lisibilité se traduiront par :

- une réduction globale du périmètre de l'administration centrale ;
- la réduction du format des organismes directement rattachés à la Secrétaire générale pour l'administration ;
- l'amorce de la délocalisation en région de certains services centraux.

En avance de phase des conclusions des chantiers relatifs à l'organisation du soutien en Ile-de-France (OSIdF) et à l'organisation centrale du ministère (OCM), la réorganisation du SGA cible à la fois la transformation de ses directions et services et l'accompagnement de la transformation des armées, directions et services (ADS).

Elle est marquée par :

- un confortement de la direction des affaires juridiques (DAJ) dans sa responsabilité de pilotage stratégique et d'accompagnement juridique des réformes, d'une part, et de la direction des affaires financières (DAF) en fonction des processus et/ou pôles de compétence, d'autre part ;
- une rationalisation des organismes rattachés, une optimisation des effectifs et des modes innovants de travail ;
- une transformation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD) au service des agents du ministère autour de trois services d'administration centrale, d'un service conception/production et de trois opérateurs ;
- la poursuite de la mutualisation sur la portion centrale de la direction du service national et de la jeunesse ;
- la dissolution du service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC).

S'agissant de la DPMA et du SID, des études complémentaires sont en cours pour clarifier leurs rôles respectifs, en particulier concernant la fonction infrastructures.

#### • **ORGANISMES DIRECTEMENT RATTACHES (ODR)**

Le cabinet de la SGA sera resserré et les organismes directement rattachés seront redéployés. Dans cette logique et afin de développer des synergies entre les métiers, les principales mesures sont les suivantes :

- la sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières au SGA est dissoute, son département ressources humaines rejoignant la DRH-MD tandis que son département finances est reconfiguré et intégré à la DAF ;
- la mission des achats est intégrée à la DAF ;

- le collège des inspections et de l'audit interne regroupe notamment les inspecteurs civils de la défense dont l'inspecteur du personnel civil, l'inspecteur technique de l'infrastructure de la défense et la mission d'audit interne ;
- la mission encadrement supérieur est rattachée directement à la SGA.

Une délégation ministérielle à la transformation et à la performance (DMTP) au profit de l'ensemble des armées, directions et services est créée. Elle a pour objet de fournir aux armées, directions et services du ministère, les moyens de leur adaptation continue à l'évolution de leurs missions et à mesurer les résultats. Elle regroupe notamment la direction de projet transformation numérique (DPTN), la délégation des SIAG (DESIAG), la mission d'aide au pilotage (MAP) et la mission développement managérial.

#### • **DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES (DAF)**

L'évolution de la DAF à l'issue des travaux portant sur l'organisation centrale du ministère traduit la volonté de concentrer les expertises et le savoir-faire financier, de rapprocher les fonctions achats et finances, et de développer l'analyse de la performance dans l'esprit initial de la LOLF.

A cet effet, les fonctions de gestion des programmes budgétaires du SGA auparavant attribuées à la sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières directement rattachée à la SGA sont désormais assurées par la DAF. Une optimisation de la préparation, pour le compte du SGA, des instances de contrôle des projets d'investissement du ministère est recherchée.

La mission des achats, auparavant rattachée directement au SGA, intègre la direction des affaires financières, lui conférant une assise organisationnelle plus forte, rapprochant les expertises sur les chaînons successifs de l'achat et de l'exécution financière et renforçant la bonne connaissance du lien physico-financier.

Enfin, il sera développé la fonction de mise à disposition des données financières et métiers.

#### • **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE (DRH-MD)**

En 2020, une nouvelle organisation est mise en place avec la création de trois nouveaux services de pilotage d'administration centrale, respectivement en charge de la politique des ressources humaines, de la réglementation et des ressources et systèmes d'information.

La réorganisation de la DRH-MD se caractérise par la volonté de :

- rassembler les ressources et les systèmes d'informations (SI) au sein d'un service unique, en intégrant notamment le département ressources humaines de la sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières au SGA ;
- ériger, dans la continuité de « Défense mobilité », le service de l'accompagnement professionnel et des pensions en deux services à compétence nationale, respectivement en charge de l'action sociale et des pensions ;
- positionner le service des ressources humaines civiles comme la DRH civile du ministère avec une capacité renforcée de recrutement, de formation et de politique sectorielle.

Dans ce cadre, seront étudiées des sorties du périmètre de l'administration centrale avec le transfert de la sous-direction de la gestion des personnels de l'administration centrale (SDGPAC) du SPAC vers la DRH-MD à l'été 2020 et des délocalisations visant à renforcer le pôle ressources humaines de Tours fin 2021 – début 2022.

Par ailleurs, la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), établissement public administratif sous tutelle de la DRH-MD, dans le cadre de sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) a acté avec ses tutelles la fermeture de quatre de ses antennes médico-administratives, qui s'étalera de 2020 à 2023. Les entités concernées se situent à Bordeaux, Brest, Lyon et Metz.

- **DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MEMOIRE ET DES ARCHIVES (DPMA)**

Afin de répondre à la réduction du périmètre de l'administration centrale, le service historique de la défense sortira de l'administration centrale fin 2020.

Le musée de la Marine poursuit la rénovation de ses espaces avec une réouverture prévue en mars 2022.

Une direction des publics est créée au musée de l'Armée et devrait intégrer la division promotion des publics.

Par ailleurs, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre réorganise ses fonctions d'administration générale tout en préservant l'ensemble des services départementaux.

- **DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE (DSNJ)**

En 2020, la DSNJ poursuit sa modernisation et sa transformation numérique, en particulier au profit des usagers de la journée défense et citoyenneté (JDC).

La chaîne du service national, dont le maillage territorial constitue un atout dans la perspective de la montée en puissance du SNU, ne connaîtra aucune évolution de son économie générale en 2020.

Au niveau central, l'organisation des services sera revue dans le cadre du chantier « organisation centrale du ministère » (OCM). Cette réorganisation vise principalement à supprimer des doublons fonctionnels dans les fonctions transversales à la direction, par regroupement de la coordination de tous les dispositifs jeunesse autres que le service national, au sein d'une entité unique (sous-direction des politiques en faveur de la jeunesse). Le secrétariat général de la commission armées jeunesse est intégré à cette sous-direction.

- **SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE (SID)**

Le SID élabore actuellement le projet de transformation appelé à succéder à l'actuel projet SID 2020 en maintenant le principe d'un soutien de proximité de qualité au plus près des formations. En 2020, quelques aménagements mineurs de la cartographie actuelle des unités de soutien infrastructure de la défense (USID) sont réalisés dans le prolongement des modifications récemment intervenues dans l'organisation territoriale du commandement et du soutien. Par ailleurs, le transfert au SID de la fonction infrastructure exercée par le SPAC se traduira par la

création, au sein de l'établissement du service d'infrastructure (ESID) d'Ile de France, d'une USID supplémentaire stationnée à Arcueil.

En 2020, un centre national de production est créé. La rationalisation des régies est poursuivie et s'accompagne d'un nouveau concept d'emploi visant à redéployer les postes libérés par les départs naturels, d'une part et à offrir aux forces armées les garanties indispensables quant à la disponibilité technique des infrastructures opérationnelles et donc à la tenue du contrat opérationnel global du SID, d'autre part.

Par ailleurs, la création, au plus près de l'école du Génie (EG) et de l'école nationale supérieure des ingénieurs militaires (ENSIM) toutes deux implantées à Angers d'une direction déléguée à la formation des métiers de l'infrastructure (D2FMI) permet au SID de mettre en œuvre une politique volontariste de formation « métier » au profit de l'ensemble de son personnel tant civil que militaire.

Enfin, la DCSID amorce, en 2020, sa réorganisation interne dans le cadre des travaux conduits au titre de la transformation de l'organisation centrale du ministère.

- **SERVICE PARISIEN DE SOUTIEN DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (SPAC)**

Le SPAC sera dissout à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, avec une reprise de ses missions et des achats afférents principalement par le SCA, la DRH-MD, le SID et la DIRISI.

La SDGPAC sera transférée en 2020 à la DRH-MD, avant d'envisager en 2021, une fois les évolutions de la paie déployées, une transformation en centre ministériel de gestion.

Le soutien des infrastructures sera transféré au SID avec la création d'une nouvelle USID localisée à Arcueil et rattachée à l'ESID IDF.

Les achats de prestations intellectuelles informatiques seront confiés à la DIRISI.

La sous-direction Balard (SDBA), avec la responsabilité de la gestion du partenariat public-privé du site de Balard et le suivi de son exploitation, est rattachée directement à la Secrétaire générale pour l'administration.

Enfin, une agence ministérielle de gestion regroupera un bureau des achats en charge des segments d'achats non transférés et un département financier. Elle sera rattachée directement au SGA.

### **III. DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)**

L'évolution de la DGA est partie intégrante de la transformation du ministère des armées.

Elle se traduit en 2020 par les changements de modes de fonctionnement et les aménagements d'organisation suivants :

- la mise en œuvre de l'instruction ministérielle 1618 prévoit une étroite collaboration entre les armées et la DGA pour préparer les opérations d'armement futures, sur plateau commun, en les abordant à l'échelle des capacités plutôt que programme par programme au moyen de travaux collectifs d'analyse des scénarios opérationnels et des solutions techniques menés conjointement par le pôle capacitaire de l'EMA et le pôle d'architecture de la DGA ;
- la création, au sein de la DGA, de l'agence de l'innovation de défense (AID) se traduit par la dissolution de la direction de la stratégie (DS), la suppression de sa sous-direction de la propriété intellectuelle et des affaires générales (SDPA), et le rattachement direct au Délégué général pour l'armement du service de préparation des systèmes futurs et d'architecture (SPSA) – renommé service d'architecture du système de défense (SASD) – et du service des affaires industrielles et de l'intelligence économique (S2IE). Les rattachements au Délégué général pour l'armement de ces deux services n'emportent aucune conséquence pour leurs personnels. La suppression de la SDPA s'accompagne de la suppression des postes correspondants, exception faite pour le bureau de la propriété intellectuelle (BPI) de la SDPA qui est conservé et rattaché au S2IE ;
- regroupement au sein de la sous-direction des petites et moyennes entreprises (SDPME) du service des affaires industrielles et de l'intelligence économique (S2IE) des principaux acteurs chargés de l'action du ministère en faveur des petites et moyennes entreprises. Ce regroupement vise à rendre plus lisible et accessible l'action du ministère en faveur des PME, notamment en offrant à celles-ci un guichet d'entrée commun à l'ensemble des leviers déployés à leur profit et en assurant au niveau ministériel le pilotage de la politique PME. Il se traduira par la suppression de la mission ministérielle PME et le transfert de ses postes vers la SDPME du S2IE de la DGA. Ce regroupement n'emporte aucune conséquence pour les personnels de la sous-direction DGA ;
- recentrage de l'administration centrale de la DGA sur l'élaboration et le suivi des politiques et réduction de son format, conformément aux orientations du chantier sur l'« organisation centrale du ministère » (OCM). Ainsi, la sous-direction des méthodes et du management de projets (SDM) de la direction des plans, des programmes et du budget (DP) est transformée en un organisme extérieur. La création en 2019 du Service des systèmes numériques de l'armement (S2NA) et la transformation en 2020 de la SDM entraînent globalement sur 2019-2020 un transfert en organismes extérieurs de 290 postes du périmètre de l'administration centrale DGA (20% du périmètre). Le recentrage de l'administration centrale DGA s'accompagne également d'une suppression de 60 postes (5% du périmètre) d'ici 2021.

La DGA va procéder par ailleurs au renforcement des écosystèmes locaux autour des centres de sa direction technique par le transfert de postes actuellement localisés à Balard et Arcueil. Ceci se traduira par le transfert de plus d'une centaine de postes d'ici à 2025, cadencé en fonction des activités concernées. Cette manœuvre contribuera à l'attractivité des postes et à la qualité de vie des personnels.

L'ensemble des modes d'intervention et de fonctionnement de la DGA est passé en revue dans le même temps afin de dégager des marges de manœuvre redéployables en interne au bénéfice des activités prioritaires et d'alléger la charge de travail qui pèse au quotidien sur les agents.

#### **IV. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SECURITE DE LA DEFENSE**

Pour 2020, les mesures d'organisation concernent principalement la poursuite de la remontée en puissance du Service que cela soit en direction centrale ou au sein du maillage territorial du Service.

#### **V. DIRECTION GENERALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATEGIE (DGRIS)**

Cinq ans après sa création, la DGRIS franchit une nouvelle étape de consolidation. Des aménagements de l'organigramme et des processus internes comme externes sont engagés à partir de 2020. Ils consistent à réduire et homogénéiser les chaînes hiérarchiques et à accroître la transversalité des organisations. Ces mesures visent à renforcer les capacités de la DGRIS à piloter les politiques de défense et à servir « d'ensemblier » de la fonction relations internationales et stratégie au sein du ministère des armées, à fertiliser davantage les actions de court terme des travaux d'anticipation et de prospective, à contribuer à la diffusion de la culture stratégique au sein du ministère, et enfin à se donner les moyens de bâtir et de décliner une véritable stratégie d'influence.

#### **VI. DELEGATION A L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE LA DEFENSE**

En 2020, la Délégation à l'information et la communication de la Défense (DICOd) poursuit la transformation entamée en 2019.

Les mesures d'adaptation de l'organisation pour l'annuité 2020 s'inscrivent dans la recherche continue d'amélioration de la qualité du service rendu, en renforçant en particulier la transversalité. Le schéma organisationnel de la DICOd est ainsi refondu pour appuyer l'action des chefs de projets. Spécialistes de l'une des 7 thématiques<sup>1</sup> principales du ministère des Armées, ils auront le pouvoir et la responsabilité de mobiliser, dans chacun des quatre nouveaux pôles<sup>2</sup> de la DICOd, les compétences utiles à la réussite des opérations de communication.

Nés d'une redistribution des missions des départements<sup>3</sup> de la DICOd, ces quatre nouveaux pôles sont organisés comme suit :

- le pôle « Alerte - analyse - opinion » étudie – pour l'ensemble de la DICOd et les cabinets de la ministre et de la secrétaire d'Etat – la perception du ministère et de ses actions par l'ensemble de nos publics (opinion publique, médias, internautes, etc.) ;
- le pôle « Créations » crée, diffuse et mesure l'impact des supports de communication (magazine, reportage vidéo, messages réseaux sociaux, photos, infographies, etc.) ;
- le pôle « Influence » valorise les actions du ministère et élargit notre audience dans tous les milieux (journalistiques, institutionnels, culturels, industriels, etc.) ;

---

<sup>1</sup> 7 thématiques de projets : diplomatie-opérations, technologie-industrie, armées-nation, sensible, social, structurel-budgétaire, événementiel.

<sup>2</sup> 3 nouveaux pôles : « alerte-analyse-opinion », « influence », « créations »

<sup>3</sup> 3 anciens départements : « stratégie », « média », « rédactions »



- le pôle « support » assume l'ensemble des fonctions de soutien, garantit la conformité juridique et la viabilité financière des projets.